



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°30-2017-136

PUBLIÉ LE 13 SEPTEMBRE 2017

# Sommaire

## **Prefecture du Gard**

30-2017-08-02-003 - ARRETE n° 2017-23173-GGD30 portant subdélégation de signature  
(4 pages)

Page 3

Prefecture du Gard

30-2017-08-02-003

ARRETE n° 2017-23173-GGD30 portant subdélégation de  
signature

*ARRETE n° 2017-23173-GGD30 portant subdélégation de signature*



Région de gendarmerie  
d'Occitanie

Groupement de gendarmerie  
départementale du Gard

Nîmes, le 02 août 2017

## **ARRETE n° 2017 – 23173 - GGD30**

### **portant subdélégation de signature**

**Le Colonel Stéphane LACROIX, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Gard**

**Vu** le Code de la Défense,

**Vu** le Code de la Route et notamment son article L.325-1-2,

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure ;

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

**Vu** la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

**Vu** la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure et notamment son article 84,

**Vu** le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des Hauts Commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

**Vu** le décret n° 2008-633 du 27 juin 2008 relatif à l'organisation déconcentrée de la direction centrale de la Sécurité Publique ;

**Vu** le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux Préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n°2012-732 du 9 mai 2012 portant diverses dispositions relatives à la sécurité publique ;

**Vu** le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

**Vu** le décret du 17 décembre 2015 nommant **M. Didier LAUGA**, Préfet du Gard ;

**Vu** le décret du 19 janvier 2016 nommant **M Carl ACCETTONE**, Administrateur Civil, Sous-préfet, Directeur de Cabinet du Préfet du Gard ;

**Vu** l'ordre de mutation n° 89328/GEND/DPMGN/SDGP/BPO/SHE en date du 16 décembre 2014 du Ministère de l'Intérieur, nommant **M. le Lieutenant-colonel (TA) Stéphane LACROIX**, Commandant du groupement de gendarmerie départementale du Gard à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2016-DL-5-2 du 21 mars 2016 donnant délégation de signature à **M. Carl ACCETTONE**, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, relative aux dispositions de l'article L. 325-1-2 du Code de la Route abrogé par arrêté préfectoral n°2017-DL-5 du 16 janvier 2017 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2017-DL-5 du 16 janvier 2017 donnant délégation de signature à **M. Carl ACCETTONE**, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Gard, relative aux dispositions de l'article L. 325-1-2 du Code de la Route, et plus particulièrement son article 8 qui confère cette délégation de signature à **M. le Colonel, Stéphane LACROIX**, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Gard, sur sa zone territoriale de compétence, en cas d'absence ou d'empêchement de M. ACCETTONE;

**Vu** l'article 10 de ce même arrêté préfectoral n°2017-DL-5 du 16 janvier 2017 qui prévoit que M. le Colonel Stéphane LACROIX commandant le groupement de gendarmerie départementale du Gard peut en cas d'absence ou d'empêchement subdéléguer sa signature par arrêté ;

## **Arrête :**

### **Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. le Colonel Stéphane LACROIX**, commandant le groupement de gendarmerie départementale du Gard, subdélégation de signature est donnée à **M. le Lieutenant-colonel Sébastien BAUDOUX**, commandant en second du groupement de gendarmerie départementale du Gard, à l'effet de signer :

- les arrêtés d'immobilisation et/ou de mise en fourrière à titre provisoire des véhicules en application des dispositions de l'article L. 325-1-2 du code de la route et **de l'article 34 de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle.**
- les autorisations définitives de sortie d'un véhicule mis en fourrière sur décision du Préfet.

### **Article 2:**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. le Lieutenant-colonel Sébastien BAUDOUX**, subdélégation de signature des actes listés à l'article 1 est donnée à **M. le Chef d'escadron Eric LEVEQUE**, officier adjoint commandement au Groupement de Gendarmerie Départementale du Gard.

### **Article 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. le Chef d'escadron Eric LEVEQUE**, subdélégation de signature des actes listés à l'article 1 est donnée à **M. le Chef d'escadron Frédéric ROBERT**, officier adjoint police judiciaire, au Groupement de Gendarmerie Départementale du Gard.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. le Chef d'escadron Frédéric ROBERT**, subdélégation de signature des actes listés à l'article 1 est donnée à **M. le Chef d'escadron Christian STREISSEL**, officier adjoint renseignement, au Groupement de Gendarmerie Départementale du Gard.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. le Chef d'escadron Christian STREISSEL**, subdélégation de signature des actes listés à l'article 1 est donnée à **M. le Chef d'escadron Stéphane LHYVERNAY**, officier adjoint renseignement, au Groupement de Gendarmerie Départementale du Gard.

### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. le Chef d'escadron Stéphane LHYVERNAY**, subdélégation de signature des actes listés à l'article 1 est donnée à **M. le Capitaine Yves PELOZUELO**, officier SSIC, au Groupement de Gendarmerie Départementale du Gard.

### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. le Capitaine Yves PELOZUELO**, subdélégation de signature des actes listés à l'article 1 est donnée à **M. le Capitaine Philippe CLAIR**, officier CORG, au Groupement de Gendarmerie Départementale du Gard.

### **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. le Capitaine Philippe CLAIR**, subdélégation de signature des actes listés à l'article 1 est donnée à **Mme la Lieutenant Delphine PRISOT**, commandant de la brigade départementale de renseignements et investigations judiciaires, au Groupement de Gendarmerie Départementale du Gard.

### **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme la Lieutenant Delphine PRISOT**, subdélégation de signature des actes listés à l'article 1 est donnée à **M. le Capitaine Didier RICHARD**, commandant de l'Escadron départemental de sécurité routière du Gard.

### **Article 10**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. le Capitaine Didier RICHARD**, subdélégation de signature des actes listés à l'article 1 est donnée à **M. le Lieutenant Jacques FERRIERE**, commandant en second de l'Escadron départemental de sécurité routière du Gard.

### **Article 11**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. le Lieutenant Jacques FERRIERE**, subdélégation de signature des actes listés à l'article 1 est donnée à **M. le Lieutenant Alexandre DEVELAY**, commandant le Peloton d'Autoroute de Grand Gallargues.

La signature des subdélégués et leur qualité devront être précédées de la mention suivante : « *pour le Préfet et par délégation* ».

### **Article 12**

Toutes dispositions antérieures à une subdélégation de signature sont abrogées.

### **Article 13**

Le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard.

**Pour le Préfet et par délégation,  
Le commandant du groupement  
de gendarmerie départementale**

Stéphane LACROIX

